

# SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015

~~~~~

Date de convocation : 7 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient présents :** DAYDE Francis, HILAIRE Christine, BLANCHOIN Eliane, DUFFAU Pierre, GLAZEWSKI Nathalie, UBASSY Robert, CHAMPEAU Alain, SANCHEZ DEL VALLE Rafael, MOURIER Patrick, POURRAZ Mylène, SZABO Jacques, COLONGIN Michel, FORD Odile.

**Etaient absents excusés :** BERGERET Sylvie, JOUVE André, MASSIBOT Michelle, CUOQ Virginie et BOUTEILLON Malorie.  
Mme FORD Odile est arrivée à 20h25 et Mme Mylène POURRAZ à 20h35.

Procuration de Mme BERGERET Sylvie à M. SZABO Jacques, de M. André JOUVE à M. Jean-Marie GROSSET, de Mme MASSIBOT Michelle à Mme BLANCHOIN Eliane, de CUOQ Virginie à M. Pierre DUFFAU et de BOUTEILLON Malorie à Mme Christine HILAIRE.

Monsieur Francis DAYDE a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 15 juin 2015 est approuvé à l'unanimité après lecture.

Mme le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la convention avec l'Association Concerts de poche et donne la parole à M. Francis DAYDE.

## **1) Convention de Partenariat avec l'Association Concerts de Poche :**

M. Francis DAYDE propose la reconduction de l'action musicale dans le cadre des Concerts de Poche sur la commune de Grillon.

Pour 2015, il est prévu 3 ateliers au sein de l'école élémentaire de Grillon dont un avec les parents. Ces ateliers sont gratuits pour la commune et pour les participants. Une intervention aura lieu dans 2 classes de 5<sup>ème</sup> au Collège Vallis Aeria.

Cette action est financée par l'Entreprise Gerflor pour un coût de 2500 €. La commune offre un repas aux musiciens et aux organisateurs.

Pour 2016, la possibilité d'étendre cette action au niveau des écoles de L'Enclave mais aussi à l'échelon intercommunal notamment sur la commune de Grignan est envisagée. Pour cela, il faudra mutualiser les moyens donc trouver d'autres financements. Le collège pourrait être aussi sollicité pour participer financièrement.

***L'accord pour la signature de la convention 2015 avec les « Concerts de poche » est adopté à l'unanimité.***

## **2) Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) demande de prorogation du dépôt du dossier à la Préfecture :**

La loi du 11 février 2005 impose à tous les établissements accueillant du public des obligations visant à permettre à toute personne souffrant d'un handicap d'exercer les actions de la vie quotidienne.

Face à l'impossibilité de faire respecter les délais de mise en accessibilité fixés par la loi « handicap » du 11 février 2005, un nouveau dispositif nommé « agenda d'accessibilité programmée » (Ad'AP) a été instauré.

Ce dispositif fixe un échéancier au moyen « d'agendas d'accessibilité programmée » (Ad'AP), permettant de supprimer les sanctions pour le non-respect de la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015 en contrepartie d'engagements précis des acteurs publics et privés.

Si les établissements ne sont pas accessibles au 31 décembre 2014, il faut élaborer et déposer un Ad'AP avant le 27 septembre 2015. Celui-ci permettra de programmer les travaux sur 3 ans maximum.

Les communes ont la possibilité de solliciter une prorogation des délais de dépôt de l'Ad'AP normalement avant le 27 juin 2015.

Lors d'une réunion le 6 juillet 2015, la DDT nous a informés tardivement de cette possibilité.

M. le Maire propose de tenter de demander cette prorogation même hors délais. Approuvé à l'unanimité.

## **3) Convention de partenariat avec la Fondation 30 millions d'Amis :**

La Communauté de communes n'ayant plus la compétence « SPA » et afin de mettre en place une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants, M. le Maire propose de signer une convention de partenariat avec la Fondation « 30 millions d'Amis ». Celle-ci, prendrait à sa charge la totalité des frais de stérilisation et de tatouage des chats errants. La policière municipale se chargera de la capture et du transport des chats chez le vétérinaire. Pour la municipalité ce service est gratuit.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. le Maire précise que depuis le début de l'année la policière municipale a déjà attrapé 40 chiens errants.

#### **4) Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le logement (FDUSL) :**

Comme les années précédentes, il est proposé de renouveler l'adhésion au FDUSL. Ce dispositif est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), qui doit être renouvelé en 2015. Il vise à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.

Le FDUSL met en place, sous certaines conditions, des aides financières pour le règlement des frais liés à l'accès à un nouveau logement (premier logement, dépôt de garantie, ouverture des compteurs, assurance d'habitation, frais de déménagement, mobilier de première nécessité), le règlement des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, d'EDF et de GDF ou de téléphone. Il finance également des mesures d'accompagnement social liées au logement ou des actions spécifiques favorisant l'accès ou le maintien dans le logement ou la lutte contre la précarité énergétique.

En 2014, sur la commune de Grillon, les aides se sont réparties comme suit :

- Logement accès et maintien : 4 bénéficiaires, montant des aides : 2 236,99 €,
  - Impayés EDF/Gaz de France : 6 bénéficiaires, montant des aides : 935,00 €
  - Impayés eau : 3 bénéficiaires, montant des aides : 195,00 €
- Soit 13 bénéficiaires et pour des aides d'un montant de 3 366,99€.

La participation de la commune calculée en fonction du nombre d'habitants, s'élève à 739,92 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **5) Epicerie :**

M. le Maire annonce que les travaux ont débuté en septembre. L'ouverture de l'épicerie serait possible fin novembre. Il est donc nécessaire de fixer le montant du loyer mensuel. M. le Maire propose de fixer ce loyer à 300 € par mois.

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité.

#### **6) Place des Escourneaux :**

M. le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la Place des Escourneaux n'avaient pas été inscrits au budget primitif 2015 puisque les demandes de subventions étaient en cours. Or,

le Conseil Général de Vaucluse a attribué dans le cadre des amendes de Police la somme de 24 500 € et l'Etat, au titre de la DETR, a alloué une somme de 52 500 € sous condition que ces travaux débutent en 2015. La demande au Conseil Régional est toujours en cours.

Afin d'inscrire ces travaux sur l'exercice 2015 et équilibrer le budget primitif, M. le Maire propose la décision modificative suivante :

- Dépense : 2152 Travaux de voirie un montant de 303 000 € T.T.C.,
- Recette : 1323 Subventions d'un montant de 77 000 €
- Recette : 1641 emprunts d'un montant de 226 000 €.

Si le Conseil Régional attribue une subvention, une nouvelle décision modificative sera nécessaire pour réduire le montant de l'emprunt.

M. Jacques SZABO demande si le déplacement des poubelles est prévu dans les travaux.

M. le Maire le confirme. M. Francis DAYDE précise que le déplacement des poubelles provoque un vaste débat dans le voisinage.

M. Pierre DUFFAU relance la discussion sur les dysfonctionnements du ramassage des poubelles par l'entreprise NICOLIN. Il souhaiterait que la Communauté de Communes, gestionnaire des ordures ménagères, entende les problèmes et les nuisances qu'engendre cette mauvaise collecte.

Il précise, pour l'avoir constaté par lui-même, que de nombreuses personnes utilisent ces containers alors qu'ils ne dépendent pas de ce secteur et qu'ils doivent utiliser leurs bacs individuels.

Il précise que le contrat avec NICOLIN prévoit un passage tous les 15 jours et plus si le container est plein. Dans la réalité, l'Entreprise NICOLIN ne remplit pas ses obligations.

M. le Maire rappelle que ces problèmes ne sont pas nouveaux et sont rencontrés sur tout le territoire. M. DAYDE rappelle qu'ils ont fait déjà l'objet de réclamations auprès de la CCEPPG.

M. Pierre DUFFAU se réjouit du démarrage des travaux d'aménagement de la Place des Escourneaux. Ce sera une bonne chose pour la circulation et le stationnement.

M. le Maire précise que les trottoirs ont plus de 60 ans dans le secteur. L'appel d'offres pour choisir le maître d'œuvre sera lancé pour un démarrage des travaux au printemps.

M. Michel COLONGIN demande si les travaux, Route de RICHERENCHES sont repoussés ?

M. le Maire explique que concernant la route de RICHERENCHES, tout ne dépend pas de la commune, car l'électrification est une compétence de la Communauté de Communes.

M. Alain CHAMPEAU, délégué à la Communauté pour l'électrification, explique que le chiffrage de ces travaux doit être actualisé. L'estimation initiale était de 150 000 €. La communauté de communes examine les possibilités pour inscrire ces travaux en 2016.

M. le Maire précise qu'il sera nécessaire de changer la conduite d'eau.

### **7) Communauté de Communes : rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET) :**

M. le Maire présente au Conseil, le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET) concernant le transfert de l'action enfance et jeunesse. Pour la commune de Grillon, les actions d'intérêts communautaires sont les dépenses concernant la crèche « Pomme d'Api » et le Centre de Loisirs géré par le Centre Social AGC (la commune gardera les actions concernant les adolescents à partir de 12 ans).

Le montant des charges retenu à la commune est de 71 323 € par an.

Les charges supplétives sont celles qui sont actuellement payées par les communes et continueront à l'être (EDF, Eau, Gaz etc...). Les communes refactureront chaque année à la CCEPPG, les frais qu'elles auront supportés.

Concernant l'entretien des bâtiments, il sera considéré que les structures seront locataires de la commune avec un loyer payé par la Communauté de commune. La Commune gardera les gros entretiens qui incombent au propriétaire. Concernant la crèche, la Commune continuera à effectuer les 20 heures annuelles prévues initialement pour l'entretien des espaces extérieurs qui seront refacturées à la communauté.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLET 2015.

### **8) Questions Diverses :**

- Maison Régionale de Santé : la commission d'appel d'offres a eu lieu le 23 septembre avec 46 candidatures. Les offres sont en cours d'analyse par l'architecte. Globalement, les marchés sont en dessous de l'estimation initiale.

- Voirie 2015 : La tranche ferme (avec le sol du skate park) s'élève à 83 313,30 € T.T.C., la tranche optionnelle qui concerne le Chemin de Visan s'élève à 46 624,80 € T.T.C.. M. le Maire propose de commander cette tranche optionnelle sans attendre.

M. Alain CHAMPEAU suggère de prévoir des ralentisseurs.

- Magnanerie : M. le Maire explique que certaines modifications ont été apportées au projet initial, notamment le plafond de la salle du conseil sera plus bas et le sol des archives ne sera pas

décaissé comme prévu dans le projet. Ces modifications amènent des moins values et donc quelques économies.

M. le Maire signale que les réunions de chantier pour l'épicerie et pour la magnanerie ont lieu les mardis à partir de 10 h.

- Skate park : les travaux démarrent avec la voirie dans deux semaines. La pose des jeux est prévue le 15 octobre.

- Urbanisme : M. le Maire informe que le permis de la pharmacie pour son implantation à Vival a été accordé. Il reste l'avis de la commission d'accessibilité handicapés.

M. le Maire annonce qu'un procès verbal a été adressé au Procureur de la République contre M. Bruno ETHELBERT afin qu'il dépose son permis de construire.

Pour rappel M. Bruno ETHELBERT avait déposé en 2009 un permis de construire. A la demande de la D.D.T, ce permis avait été retiré car le bâtiment était grévé d'un emplacement réservé empêchant l'autorisation de construire. La commune avait fait le nécessaire afin de lever cette réservation. Depuis, M. ETHELBERT n'avait toujours pas déposé de demande d'autorisation d'urbanisme.

Or, M. Bruno ETHELBERT a déposé aujourd'hui le permis de construire pour l'aménagement de ses logements, Place de la Bourgade.

M. Jacques SZABO demande ce qu'il en est des travaux déjà effectués.

Il est rappelé que la commune demande aujourd'hui à M. Bruno ETHELBERT de régulariser sa situation du point de vue de l'urbanisme. Par contre, les permis de construire sont autorisés sous réserve du droit du tiers. Cela veut dire que la collectivité statue uniquement sur ce qui concerne des droits en urbanisme. Les problèmes avec le voisinage concernent le droit privé qui sont réglés entre particuliers.

Mme Odile FORD rappelle que la convention pour la verrière doit être signée.

- Ecole : M. Francis DAYDE fait le point de la rentrée. La maternelle compte 68 élèves et l'élémentaire 105 avec trois classes en double niveau. Mme VISEDO, étant absente, Mme RICHARD Delphine la remplace.

- Réunions Associations : M. Francis DAYDE rappelle que la réunion de rentrée est prévue le 22 septembre à 20h30 salle du 3<sup>ème</sup> âge. Il espère une bonne représentation des associations notamment pour établir en commun le calendrier d'occupation des diverses salles communales.

- Communauté de Communes : M. Pierre DUFFAU évoque les difficultés rencontrées au sein de la communauté de communes entre la Drôme et le Vaucluse. Il regrette les interventions dans les journaux de M. DURIEUX, Maire de Grignan. Il précise que M. le Maire de VALRÉAS souhaite la dissolution de la communauté pour revenir à 4 communes. M. DURIEUX ne siège plus au conseil

communautaire mais parle au nom des autres maires et les pousse dans une mauvaise interprétation de la loi.

La réglementation prévoit qu'une communauté ait un minimum de 15 000 habitants, ce n'est pas le cas de l'Enclave seule. Ensuite, des Communes drômoises souhaitent rejoindre la communauté de Saint Paul Trois Châteaux, sauf qu'il n'est pas certain que cette communauté veuille les accueillir.

M. le Maire informe que lui-même concernant GRILLON a refusé de signer le courrier adressé à la Préfecture pour solliciter la séparation de la Drôme et du Vaucluse.

M. Pierre DUFFAU estime qu'il s'agit de problème de personnes avec des égos surdimensionnés qui ne se préoccupent pas de leurs administrés.

Il souhaiterait que le Président de la Communauté s'exprime en Conseil communautaire et que ces débats n'aient pas lieu par presse interposée.

Les commissions communautaires ne peuvent travailler sur les projets en cours dans cette ambiance.

Mme Christine HILAIRE confirme que la commission tourisme a été abrégée compte tenu des nombreuses absences et notamment celles des responsables de la Communauté.

M. Pierre DUFFAU rappelle les difficultés que rencontrent les agents qui oeuvrent et travaillent pour faire aboutir les projets. Le rôle des élus est de prendre les décisions et les bonnes.

M. le Maire ne souhaite pas la dissolution de la Communauté et espère que les Préfets de la Drôme et du Vaucluse se positionneront rapidement.

- Mme Mylène POURRAZ explique qu'en tant que membre de la commission d'appel d'offres, elle a été interpellée par des entreprises de GRILLON qui n'ont pas été retenues à un appel d'offres. Il serait intéressant de faire une information dans le bulletin municipal sur le déroulement et la réglementation des appels d'offres. En effet, de nombreux critères rentrent en ligne de compte. Cependant, les choix qui sont pris concernent les finances publiques, il est donc important de prendre les entreprises les moins disantes afin de préserver les finances municipales.

M. le Maire explique qu'une seule entreprise grillonnaise a répondu à l'appel d'offres pour l'épicerie mais 15 000 € plus cher que la moins disante du lot.

Il précise que d'autres artisans de GRILLON ont été sollicités mais n'ont pas répondu.

Mme Mylène POURRAZ précise que les dossiers peuvent être présentés avec des pièces non fournies. Ils pourront être complétés ultérieurement avec éventuellement les corrections d'erreurs qui auraient pu être commises.

M. Jacques SZABO pense que les dossiers sont trop compliqués pour les artisans.

M. Pierre DUFFAU confirme que le dossier est très lourd pour un entrepreneur individuel. Les difficultés semblent compréhensibles pour une maison de santé mais moins pour l'épicerie.

Il est précisé que l'architecte avait proposé son aide aux entrepreneurs pour remplir le dossier. Concernant la magnanerie l'appel d'offres a été prolongé, faute de candidats.

M. le Maire rappelle que pour tous les petits chantiers, la mairie a fait travailler 5 maçons, 2 peintres et 1 menuisier de GRILLON.

Par ailleurs, concernant la toiture de la caserne faite par M. BOUFFIER, maçon à GRILLON, une malfaçon a été constatée notamment au niveau du montage du cheneau et du retour sous tuile trop petit (5 cm au lieu de 15cm). Le dossier a été confié à l'avocat.

- Mme Odile FORD demande si la commune est candidate à l'accueil de familles de réfugiés.

M. le Maire pense que le seul lieu approprié pour accueillir ceux-ci est peut être : la Maison des Chrétiens.

M. le Maire précise que pour les logements communaux, celui au dessus de la poste a été proposé à une habitante de GRILLON en situation d'insalubrité pour celui au-dessus de l'épicerie, il nécessite de gros travaux de rénovation.

M. le Maire pense qu'il faut réfléchir surtout à l'avenir que l'on propose aux réfugiés et aux conditions d'accompagnement pour les aider correctement.

Le Conseil Municipal échange sur le sujet.

- Mme Odile FORD demande s'il y a des nouvelles sur les occupants de la maison de santé.

Non, pas à ce jour lui répond M. le Maire.

- Le bulletin a eu du retard puisque la société d'impression a déposé le bilan.

- Mme Odile FORD rappelle les journées du patrimoine : le samedi 19 septembre à partir de 10 h.

- Mme Odile FORD rapporte des plaintes de grillonnais sur l'entretien et l'état de nos rond-points.

M. le Maire précise que les services techniques comptent Hervé et Sébastien sur des temps pleins et Adrien à mi-temps. Le deuxième mi-temps manque. Il est envisagé de recruter peut être un agent technique à mi-temps en contrat à durée déterminée. Mais il est difficile de trouver ce type de profil.

M. le Maire rappelle que l'entretien du stade a été rajouté à leurs tâches ce qui a fait économiser 13 000 € à la commune.

Mme Odile FORD suggère de se rapprocher de la commune de VALRÉAS pour le fleurissement.



M. le Maire évoque la mutualisation des services au niveau intercommunal.

- Mme Odile FORD signale des champs d'ambroisie.

- M. Michel COLONGIN signale qu'il a refait la clôture séparant la maison de son frère avec l'enceinte du local du 3<sup>ème</sup> âge car l'état de celle-ci rendait le lieu dangereux pour les locataires de la salle et surtout pour les enfants qui pouvaient accéder au ruisseau.

- M. Jacques SZABO signale que l'éclairage public ne démarre pas en même temps.

- Mme Christine HILAIRE est heureuse du changement des lampadaires devant le parking Bouvau.

M. le Maire explique qu'il rencontre des problèmes avec les propriétaires, rue de la Frache pour le changement des anciens lampadaires.

- M. Rafael SANCHEZ DEL VALLE annonce son désir de réactiver le Comité des fêtes. Les idées et les volontés sont les bienvenues. Une réunion va être prochainement organisée. Par ailleurs, il signale la forte vitesse sur l'avenue du Comtat malgré les ralentisseurs.

- M. Alain CHAMPEAU demande dans quel sens le skate park sera implanté.

M. le Maire précise qu'il sera perpendiculaire au tennis, au fond du terrain, côté sud.

- M. Robert UBASSY demande quand le pont du Rieu Sec sera refait.

M. le Maire répond qu'il est prévu dans la voirie 2015, il va donc rapidement être restauré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie SCHELSTRAETE

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET